



Mise à pied avant une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement

Par **sharkshot**, le **09/07/2010** à **12:11**

Bonjour,

je suis chef cuisinier dans une maison de retraite. Mon employeur m'a infliger une mise à pied au moyen d'un recommandé pour une durée de + d'une semaine pour un motif que j'ignore.

A l'issue de la mise à pied, je suis convoqué à un entretien avec lui pour évoquer la sanction à prendre à mon égard, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Je suis dans cet établissement depuis 7 mois et je n'ai jamais eu d'avertissement. Est-il dans la légalité?

Merci

Cordialement,

P.R.